

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 013-5860/19/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2019 à l'association Adava Pays d'Aix MET 19/10809/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association ADAVA PAYS D'AIX a pour objet la promotion des modes alternatifs de déplacements, le vélo, la marche et les transports collectifs. Cette association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). L'association compte environ 345 adhérents et 45 bénévoles.

Les activités de l'association sont :

- L'organisation d'ateliers vélo participatifs.
- L'école vélo en ville pour adultes

L'agenda de la mobilité métropolitaine affiche des objectifs forts en faveur des modes actifs. La marche et le vélo sont ainsi placés au cœur des actions de la Métropole Aix-Marseille Provence. Il s'agit de déployer leurs usages afin d'en faire des outils de déplacements concurrentiels de la voiture individuelle sur certains trajets domicile-travail et domicile-étude.

Pour l'année 2019, l'association ADAVA a déposé une demande de subvention pour développer les actions suivantes :

- Atelier vélos participatifs dans le quartier d'Encagnane
- Ecole vélo en ville pour adulte
- Actions de sensibilisation à l'éco-mobilité
- Marquage bicycode des vélos

Au vu des objectifs de l'association ADAVA PAYS D'AIX pour l'année 2019 et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'agenda de la mobilité métropolitaine, il est proposé de soutenir cette association pour la réalisation de ces actions.

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 8000 euros TTC à cette association, sous la forme d'une subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet de l'association Adava Pays d'Aix s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité métropolitaine en faveur du développement des modes actifs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8000 euros TTC à l'association Adava Pays d'Aix pour ses actions spécifiques prévues au titre de l'année 2019 en faveur de la promotion du vélo.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous Politique C360 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019